Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 2

Artikel: Après la votation... : félicitations, messieurs !

Autor: Nicod, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272793

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. - Genève Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève Février 1971 - Nº 2

SOMMAIRE Page 2: Les bons et les mau-vais côtés des grands centres d'achat

Page 4: Après la votation, car-tes et tableau Page 5: Les intéressants résultats d'un concours du

Nos rencontres-débats

mes

APRÈS LA VOTATION...

Félicitations, messieurs!

Le résultat a dépassé les prévisions les plus optimistes : 14 et demi cantons ont accordé aux Suissesses le droit de vote sur le plan fédéral contre 5 cantons et 3 demi-cantons. «Alors, est-ce qu'on dit merci aux hommes?» demandait à la radio un journaliste à Mme Girard-Montet, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

Nous croyons qu'il faut plutôt les féliciter d'avoir fait preuve de maturité politique et d'avoir su s'adapter à un monde en rapide évolution, ce qui est un signe d'intelligence et de bon sens. De ce magnifique scrutin du 7 février, et contrairement à ce que contraire inagnique scrutin du / tevrier, et contrairement à ce que certains craignaient, les citoyens mâles de ce pays sont sortis grandis, parés d'un prestige accru. Dans un système politique comme le nôtre, où le peuple doit trancher de questions qui sont cilluse du seul serviers. tions qui sont ailleurs du seul res-sort des parlements, il n'était pas facile de rallier à une cause bou-leversant des mœurs et des habirité des citoyens et des l'adi-tité des citoyens et des cantons. C'est chose faite et bien faite et nous sommes en droit, tous et toutes, d'en être fiers.

Quelques regrets subsistent pourtant: d'abord qu'un coin du pays soit resté en « arrière », ce qui prouve un refus de l'évolution et fait craindre que d'autres coups de frein seront donnés dans d'audomaines importants pour l'avenir de notre pays.

Nous regrettons aussi que la Suisse continue à abriter des citoyens inégaux devant la loi. Avant le 7 février, en effet, il n'y avait pas moins, en Suisse, de quatre sortes de citoyens : ceux qui avaient tous les droits (les hommes), ceux qui n'en avaient aucun (la plupart des femmes), ceux qui avaient leur mot à dire sur le plan communal seule-ment et ceux qui jouissaient de droits politiques sur les plans com-munal et cantonal. Actuellement, la deuxième catégorie a disparu. Il en subsiste encore trois, ce qui

crée de désagréables situations paradoxales. Théoriquement, par exemple, une Appenzelloise pour-rait être élue au Conseil fédéral, alors qu'elle ne pourrait pas devenir conseillère communale de sa commune. Et elle ne pourrait pas on plus être candidate au Conseil des Etats alors qu'elle pourrait bri-guer un siège au Conseil national. Ces inégalités difficiles à compren-dre pour les étrangers et difficiles à admettre pour nous, devront disparaître rapidement par des vota-

paraître rapidement par des votations cantonales.

Un très important pas en avant vient d'être franchi, mais ce n'est pas une fin, un « happy end » comme dans les romans à l'eau de rose. On est, en fait, au début d'une nouvelle ère dans laquelle, désormais et pour une grande part, notre avenir sera entre nos mains. mains.

mains.

Pour être persuadées que la tâche qui nous attend n'est pas aisée, il suffit de regarder au-delà
de nos frontières où les femmes —
qui ont le droit de vote depuis des
décennies — ne sont pas satisfaites du statut qui leur est fait dans
la société. Rappelons-nous la grève des femmes des Etats-Unis et
les manifestations des citovennes les manifestations des citoyennes d'URSS. Il importe que nous nous attelions sans tarder aux tâches urgentes : faire accepter le salaire urgentes : faire accepter le salaire égal pour un travail égal, instituer l'égalité dans l'éducation, dans la formation et la promotion professionnelles. Dans l'immédiat, nous pourrons user de nos nouveaux droits pour accélérer la revision du droit de famille et de la loi sur l'adoptice. l'adoption.

Notre tour est venu de prouver

Notre tour est venu de prouver que nous sommes des citoyennes adultes. Le plus beau corollaire qu'hommes et femmes pourraient donner à la votation du 7 février serait d'instaurer dans notre pays, un des derniers pays au monde à donner aux femmes les droits politiques, la première véritable égalité entre citoyens et citoyennes.

H. Nicod.

La récompense:

Il y a vingt-cinq ans, le 4 janvier 1946, Emilie Gourd, fondatrice et rédactrice du Mouvement féministe, présidente de l'Association gene-voise pour le Suffrage féminin, secrétaire de l'Alliance internationale des

femmes nous quittait. Le 7 février 1971, à peu de chose près vingt-cinq ans plus tard, et à une belle majorité des deux tiers (621 403 OUI contre 323 596 NON et 17 Etats contre 8), les électeurs suisses reconnaissent enfin les droits politiques complets aux femmes de leur pays.

Que de chemin parcouru et combien nous aurions aimé vivre et fêter avec Emilie Gourd notre ou plus justement sa belle victoire. Personne mieux qu'elle n'a défendu plus éloquemment l'égalité politique, écono-mique et sociale entre les hommes et les femmes, entre les faibles et les forts, entre les races aussi, cela:

comme journaliste, luttant avec ferveur contre toute injustice, toute discrimination, toute exploitation de l'humain,

comme oratrice et polémiste, conférencière infatigable et toujours dispo-nible, répondant du tac au tac aux objections et parfois aux insultes, proclamant elle-même que contrairement à d'autres sa particule terminait son patronyme, ce qui mettait les rieurs de son côté et désarmait l'adversaire,

comme citoyenne du monde, dans tout le sens du terme, au sein de la S.d.N. où elle fonctionnait comme assesseur à la commission de protection des mineurs, où encore avec tant de femmes déjà libérées : Scandinaves, Anglaises, Américaines et autres, elle combattait et plaidait pour la concorde entre les nations, comme femme de cœur et d'action, rebondissant comme une balle de

tennis dans les pires moments, présidant avec aisance et fermeté les plus grands congrès ou créant des occasions de travail pour bon nombre d'ouvrières durant la période de chômage des années trente.

Figure de proue de notre mouvement dont il conviendrait de consa-crer le nom « Emilie Gourd » à une belle rue de Genève, ville où elle a

déployé la plus grande part de son activité. Quelle est la conseillère municipale qui en fera la proposition en cette année d'aboutissement de notre lutte ?

Emma Kammacher.



une personne toujours bien conseillée:



La cliente SOCIÉTÉ **BANQUE SUISSE**

Réd. — Nous ne voulons pas clore cet article, dont l'auteur a bien connu Mille Gourd, sans rappeler la mémoire de quelques-unes de celles qui ont œuvré sans relâche avec la fondatrice de notre journal en vue de la victoire que nous fétons aujourd'hui:

Mme A. Wiblé qui a repris le flambeau du journal après le décès de Mille Gourd en la cessé, jusqu'à sa mort, de collaborer à «Femmes Suisses»; Mille Henriette Zwahlen, amie intime de Mille Gourd, qui s'est occupée de l'administration de notre journal pendant de longues années et qui a été remplacée, après son décès, par notre actuelle administratrice, Mme Monique Lechner, fille de Mme Wiblé;

Mille Renée Berguer, toujours membre de notre comité et Mille Marle Micol, également anciennes administratrices, habitant toutes deux à Genève;

M. Albert Truan, un ami de toujours. membre de notre comité et dont nous publions en page 5 une lettre émouvante.

A tous — coux que nous avons nommés et celles, si nombreuses, dont les noms pourraient allonger notre liste de façon impressionnante — va notre reconnaissance. C'est à leur intelligence, à leur sens aigu de la justice, à leur courage, à leur obstination que nous devons d'être aujourd'hui citoyennes à part entière.